

SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL A  
VOCATION MULTIPLE DU  
VAL DE BANQUIERE  
Hôtel de Ville  
21 boulevard du 8 mai 1945  
06730 SAINT-ANDRE DE LA  
ROCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SIVOM  
DU JEUDI 14 MARS 2019

FINANCES  
N°I.4-II/2019

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants : 19

OBJET :  
Budget Primitif 2019

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat le 28 Mars 2019.

Que les convocations du SIVOM ont été faites le Huit Mars 2019.

Le quatorze Mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le huit février deux mille dix-neuf.

Etaient présents :

Mesdames, Sophie BERRETTONI, Marie-Alice HIVET  
Madame BECQUAERT Paule

Messieurs François BESSET, Pascal BONSIGNORE, Jean-Jacques CARLIN, Maurice GOLETTA, Joël LECOQ, Pierre VITALE, Jacques GHIRLANDA, EINAUDI Antoine. Gérard ANDRAU, Honoré COLOMAS, Robert AGOSTINI, Michel RAYMOND

Etaient représentés :

Monsieur Alain FRERE par Monsieur Pierre VITALE  
Madame Isabelle MARTELLO par Madame Sophie BERRETTONI  
Madame Isabelle BRES par Madame Marie Alice HIVET  
Monsieur MURRIS par Monsieur RAYMOND

Etaient excusés :

Monsieur MICHEL Raymond  
Monsieur MURRIS Jacques  
Madame MARTELLO Isabelle  
Madame Alexandra TEUS,  
Madame Lydia PERTIN.  
Monsieur Georges REVERTE,  
Monsieur Alain FRERE,

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre VITALE est élu Président de séance.

Il constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame S.BERRETTONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE PRESIDENT,

H. COLOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20190319-14II2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2019

Affichage : 20/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation







Autres immobilisations financières  
1251 euros

Opérations pour compte de tiers  
1 633 430 euros

Les recettes s'élèvent à 4 148 078 euros et se répartissent de la manière suivante :

Subventions d'investissement 569 152 euros

Emprunts 920 000 euros

Affectation du résultat 2018 section de fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette patrimoniale 2016/2017/2018

180 000 euros

Autres immobilisations financières 760 000 euros

Il s'agit de la participation des communes au remboursement du capital (au réel et en écritures de régularisations)

Opérations pour compte de tiers 1 618 926 euros

Opérations d'ordre 100 000 euros

Il s'agit des amortissements pour 100 000 €

Le compte administratif 2018 validé, il convient de reprendre les restes à réaliser dans les résultats de la section d'investissement, ce qui donne :

En dépenses 20 166 444 euros

SOIT :

Propositions nouvelles 4 153 435 euros

Restes à réaliser 16 013 009 euros

En recettes 23 286 835 euros

SOIT :

- Propositions nouvelles 4 148 078 euros

- Restes à réaliser 18 554 895 euros

- Excédent reporté 583 862 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20190319-1411201915

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2019

Affichage : 20/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, le résultat prévisionnel 2019 de la section d'investissement, avec le report des restes à réaliser s'élève à 3 120 391.14 euros.

Je vous propose d'adopter ces propositions d'investissement qui s'établissent comme suit :

Dépenses	20 166 444	euros
Recettes	23 286 835	euros
Excédent prévisionnel 2019	3 120 391	euros

Oùï l'exposé de Monsieur Carlin, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

d'émettre un avis favorable

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

**LE PRESIDENT,**



**H.COLOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20190319-14112019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2019

Affichage : 20/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



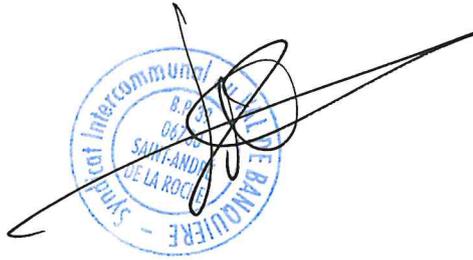
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0 <sup>24</sup>  
Nombre de membres présents : 0 <sup>15</sup>  
Nombre de suffrages exprimés : 0 <sup>15</sup>  
VOTES :  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),  
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A , le  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : .

*[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Lepoutre', 'Drel', 'Suzanne', and 'Moulin', are scattered across the page. A blue circular stamp is also present, identical to the one above.]*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20190319-14112019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2019  
Affichage : 20/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

